Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 25/03/2024

Saisine liée : SOUTENIR L'AUTONOMIE : LES BESOINS ET LEURS FINANCEMENTS

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Séance plénière

Le projet d'avis "Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements" est présenté en séance plénière le mardi 26 mars dès 14h.

Ajouter à mon agenda

La population française vieillit. La prochaine décennie sera celle d'une modification des équilibres : **les années 2030-2040 verront le nombre de personnes de 85 ans et plus augmenter de 58 %.**

La probabilité d’être en situation de perte d’autonomie s’accroît avec l’avancée en âge. Ainsi, même si la dépendance est loin de concerner toute la population âgée, son poids dans la société va croître.

Au vieillissement peut être associée une situation de perte d’autonomie : cette situation se définit en référence aux limitations de l’état de santé qui nécessitent une aide pour l’accomplissement des actes essentiels de la vie.

La perte d’autonomie : un défi sociétal qui dépasse le seul cadre de la santé

Soutenir l'autonomie exige une action globale, des politiques publiques plus volontaristes et mieux coordonnées, qu’il s’agisse du logement, de la ville, des transports, ou encore de l’accès aux activités physiques, culturelles et de loisirs.

Les besoins à financer sont liés à la démographie et au vieillissement de la population. Ils sont notamment la conséquence d’un phénomène positif : l’allongement de l’espérance de vie grâce aux progrès de la médecine. Et ces besoins évoluent.

> *92% des habitants et habitantes souhaitent vieillir chez eux, , dans leur logement, dans un environnement adapté à l’évolution de leurs capacités.*

Source : Ifop – Dispositif d’étude sur les attentes des séniors en matière de lieu de vie, décembre 2023

Ainsi, les solutions sont nombreuses pour répondre à l'expression de ce besoin. Tout l’enjeu est d’assurer l’accessibilité de ces différentes solutions, pour tous et sur tout le territoire.

15 citoyennes et citoyens intégrés aux travaux

Le projet d'avis a été construit avec la volonté de toujours maintenir le lien social et l’acceptabilité des mesures. Ce défi, parce qu’il nous concerne toutes et tous, méritait que le Conseil s’y attarde et intègre pour la première fois, dès la genèse du projet, 15 citoyens tirés au sort.

Cette démarche de co-construction, voulue par la rapporteure et la commission affaires sociales et santé, justifiée par l’importance du sujet, a permis d’échanger largement sur l’acceptabilité des mesures proposées pour créer un système plus lisible et porteur de justice sociale.

En lire plus sur les citoyens intégrés aux travaux

Présentation des préconisations en séance plénière

Avec ce projet d'avis le CESE présentera des pistes de financements nombreuses, audacieuses, acceptables socialement car équitablement réparties. Le projet d'avis sera présenté par Martine Vignau (Groupe UNSA), au nom de la commission affaires sociales et santé, présidée par Angeline Barth, lors de la séance plénière du 26 mars à partir de 14h.

La séance plénière sera **à suivre en direct sur le site du CESE**.

En savoir plus sur les travaux du CESE sur le financement de la perte d'autonomie

© - copyright CESE - Novembre 2026